

FLASH semestre 2-2020

Compte rendu du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Général de FRANSYLVA Forestiers Privés Calvados Manche en visioconférence du 4/12/2020

Mr Jacquet rappelle que l'AG a été reportée à deux reprises en raison de la pandémie actuelle et que conformément aux directives juridiques en provenance de FRANSYLVA, ce conseil d'administration peut faire office d'AG. En effet, les documents et pouvoirs ont été transmis en juillet et en octobre aux adhérents et les statuts confirment la validité des décisions prises en conseil par les administrateurs présents ou représentés.

Il rappelle son rapport moral notamment les envois par le syndicat des informations et documents marquants depuis la dernière AG notamment :

Les rapports Cattelot pour l'adaptation de la gestion forestière (non encore décidée), de l'association écologique la Canopée et la réponse du Président A. d'Amécourt.

La nouvelle loi concernant les plans de chasse des cervidés. Les vidéos sur la gestion cynégétique.

L'accord entre le CRPF et Sylvamap pour la transmission numérique des PSG au CRPF.

Les rapports de la cour des comptes et du ministère de l'Agriculture sur une fiscalité plus favorable à la forêt.

La nomination des référents bois au sein des nouveaux conseils municipaux suite aux initiatives de l'URCOFOR.

La publication du PRFB (Programme Régional de la Forêt et du Bois) et consécutivement le démarrage de l'élaboration du SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole).

Les aides aux forestiers (Rôle de la Région, Aides FEADER Région et DDT, FRANSYLVA services, Normandie Forever, Reforestation, Plantonspourlavenir).

Tous ces éléments ont fait l'objet de courriels au fur et à mesure et confirment une forte actualité sur l'attention portée au renouvellement forestier et à son extension.

En ce qui concerne **les finances**, le résultat est positif de 4068€ fin 2019. Cette année 2020 est particulière et les dépenses kilométriques sont en forte baisse. Fin 2019, on comptait 365 adhérents et il manque 10 adhésions pour atteindre l'objectif de 400 à fin 2020.

Le président propose de laisser le montant des cotisations inchangées.

Il rappelle ensuite également la participation du syndicat auprès de différents organismes (CRPF, Safer, CDPENAF) et souhaite qu'un administrateur du Calvados prenne le relais de Mr de Verdun pour les comités techniques Safer Calvados.

Après en avoir délibéré, le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité et quitus est donné au Président et au Trésorier. Les cotisations restent inchangées.

Dans l'**actualité nationale**, outre le rapport de l'association écologiste Canopée (la protection de la biodiversité primerait sur le droit de propriété !) et le rapport Cattelot (proposition, entre autre, d'agence unique qui regrouperait ONF et le CNPF), pour lesquels Mr d'Amécourt a réagi fortement, on note le rapport de la Cour des comptes qui préconise la poursuite du dispositif Défi en 2021 (avantage fiscal de 25% pour l'investissement dans les bois et forêts reconduit) en soulignant que le problème de la prolifération du gibier soit réglé.

Le Plan de relance de 200 Millions d'€ (ravages des scolytes) engagés dernièrement par le gouvernement vient de faire l'objet d'une communication : 150 M reviendraient aux forestiers, les 50 autres seraient plutôt destinés à l'aval de la filière.

Ce dispositif prévoit que des opérateurs économiques devront s'engager sur une base d'un million d'euros d'investissement ou 300ha et se faire connaître avant le 7 janvier à la DRAAF.

Monsieur N. Lorique du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) précise qu'il est probable que l'argent sera utilisé en priorité par les grosses structures gestionnaires. FRANSYLVA notre fédération nationale recommande de présenter des dossiers individuels. Ce plan de relance conçu surtout pour les régions de l'Est, victimes d'une crise sanitaire massive notamment les épicéas, est lancé pour 2 ans. Nous sommes dans l'attente de la mise en place de l'organisation régionale pour l'accession de ces aides aux forestiers en Normandie.

Dans l'**actualité régionale**, le **PRFB** (Programme Régional de la Forêt et du Bois) est publié avec 44 priorités sur 124 actions préconisées.

A noter : importance de la filière, soutien aux ETF (Entreprises de Travaux Forestiers), aides à la forêt, accent sur les DGD (Document de Gestion Durable), maintien de la biodiversité et lutte contre le réchauffement climatique.

Le **SRGS** (Schéma Régional de Gestion Sylvicole ; Mr D.Duyck est membre du Copil – Comité de Pilotage) est en cours de rédaction. Certaines de nos préoccupations ont été prises en compte.

Les aides publiques gérées par la Région sont reconduites en 2021. Si les aides voirie ont été utilisées à 100 % en 2020, les aides plantations ne sont engagées qu'à hauteur de 60 % en ex basse Normandie.

Dernière minute : Annonce de la Région d'une aide publique au repeuplement :

-Pour le reboisement, nouvel appel à projets ouvert du 21 décembre 2020 au 8 mars 2021. Surface minimum 2 ha (lot minimum 1 ha) taux 40%.

-Renseignement : fransylva1450.aides@gmail.com

Les aides privées : qu'elles soient régionales (Normandie Forêver), ou nationales (Fransylva Services, Alliance Forêt bois) disposent de liquidités. Mr Hincelin précise que Normandie Forêver est opérationnel et que la démarche est en train de monter en puissance. Il indique que ce n'est pas une aide mais le paiement d'un service : captation carbone. Mr Jacquet rappelle également le dispositif prêt à 0 % (maxi 30 ans) de l'opérateur « plantonspourlavenir » filiale d'Alliance Forêt Bois.

Cependant on constate que ce ne sont pas les fonds qui manquent, mais ce sont les projets de plantations ou de replantations ! En effet les projets de plantation de terres non cultivées peuvent faire maintenant l'objet d'aides financières. Minimum 1500 arbres et 2 ha.

C'est la raison pour laquelle Mr Jacquet propose d'engager le syndicat dans un service d'accompagnement des forestiers pour mieux appréhender toutes ces offres, les informer et les guider vers les dispositifs les mieux adaptés à leurs situations.

- Il annonce l'ouverture d'un **GUICHET d'AIDES FORESTIERES** dans un premier temps à FRANSYLVA FP14-50 et son fonctionnement ainsi que le plan de communication établis conjointement avec la société **JB-Conseils**.

Un mail d'annonce vous a été envoyé le vendredi 16 décembre 2020.

- Il présente les documents élaborés pour utiliser ce dispositif à la disposition des forestiers privés.
- Il remercie Daniel Duyck pour sa participation active à la mise au point de ce service qui est lancé pour une période test de 10 mois en partenariat avec le CETEF NS sur la base d'une convention signée avec Fransylva FP14-50.

Un groupe d'administrateurs volontaires se mettra en place en soutien à la société JB-Conseils qui assure la permanence auprès des forestiers candidats à un projet de plantation.

Nous rappelons que l'obtention des aides imposent l'élaboration d'un DGD et le soutien d'un gestionnaire forestier.

Certains parmi les participants jugent que ce dispositif devrait être de niveau régional. Mr Jacquet précise qu'il est conçu par FRANSYLVA FP14/50 dans un premier temps auprès des adhérents et/ou aux adhérents CETEF NS mais qu'il a vocation à être étendu et tous les dossiers présentés seront pris en compte.

Plus il y aura de demandes et plus on pourra se baser sur des faits tangibles pour perfectionner l'offre.

Mr D. Duyck Président d'honneur de FFP14-50, précise que les aides ne sont pas imposables sur le revenu, que les aides sont liées à l'investissement et que par ailleurs la fiscalité forêt est forfaitaire.

Mr A. Latham Président du CRPF, alerte sur la difficulté pour les pépiniéristes de fournir des plants et conseille aux forestiers de réserver bien en amont leurs approvisionnements et recommande une mise en place du guichet d'aides forestières au niveau régional.

Mr Jacquet clos la séance en indiquant que la prochaine AG se tiendra à Bayeux le 22 Mai 2021.

Jean François Jacquet, Président

Présents au CA/AG du 4 décembre

Administrateurs en ligne :

Mme Marie-Paule Lecerf, Mrs Aymeric de Beauvillé, Philippe Bocquet, Loïc de Coniac, Daniel Duyck, Michel de Gassart, Michel Hérissay, Jean-François Jacquet, Guillaume de Mèzerac, Michel de Tarade, Bertrand de Verdun.

Administrateurs excusés : Mme M. Pujol, Mrs Bruno Arnould, Patrick d'Aubigny, M. Lemarchand, Ph Maurice,

Invités en ligne : Mme Blech (CETEF NS) Mrs Marc Bazire (CETEF NS), Eric Hincelin (CRPF), Amaury Latham (CRPF), Pierre Lereboullet (Président FRANSYLVA Seine maritime), Nicolas Lorique (CRPF), Laurent Vattier (DDTM 50).